NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 25 janvier 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Gaz naturel comprimé ou liquéfié

L'objet du présent addendum est d'annoncer l'approbation, au moyen de la Décision (*Resolución*) n° 42/2019 de l'Office national de réglementation du gaz (ENARGAS), de la Norme NAG 451 (2019) "Procédures d'homologation des véhicules importés fonctionnant au gaz naturel". Les véhicules légers des catégories M1 et N1 sont exclus du champ d'application de cette norme et soumis à un traitement spécifique.

Cette norme, qui a été incorporée dans le Code argentin du gaz (NAG) par un acte administratif de l'ENARGAS, est d'application obligatoire.

Point de contact OTC pour l'OMC de la République argentine

Dirección de Políticas de Comercio Interior y Competencia

Avda. Julio A. Roca 651 Piso 4° Sector 23A

(C1067ABB) Ciudad Autónoma de Buenos Aires

Téléphone: 54 11 4349 4067

Courrier électronique: focalotc@produccion.gob.ar

Accès au texte:

<http://www.puntofocal.gob.ar/formularios/registro_arg03.php>

<https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/ARG/19_0447_00_s.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**